

QUELQUES PISTES POUR FACILITER VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES
VOUS ETES DE NATIONALITE ETRANGERE

*Arrivée à Saint-Imier
(depuis l'étranger)*

Délai légal pour déposer vos papiers :

- *8 jours*

Vous devez nous fournir les documents suivants :

- *passport ou carte d'identité*
- *1 photographie noir-blanc ou couleur et de*
- *face*
- *contrat d'assurance maladie*
- *contrat de travail*

Si vous êtes étudiant(e), vous devez en outre présenter :

- *attestation de l'école*
- *garanties financières*
- *contrat d'assurance maladie*

Nous vous remettons :

- ❖ *Votre permis de séjour*

Lorsque vous êtes locataire d'un compteur d'électricité ou de gaz, les Services Techniques doivent également être informés, rue Agassiz 4, Tél. 032 942 44 56.

Lorsque vous êtes propriétaire d'un véhicule, nous vous prions de vous annoncer auprès de l'Office de la circulation routière du canton de Berne, rue de la Gare 3, 2710 Tavannes, Tél. 032 481 27 28

*Arrivée à Saint-Imier
(depuis une autre commune)*

Délai légal pour déposer vos papiers :

- *8 jours*

Vous devez impérativement annoncer votre départ auprès de votre ancienne commune et nous présenter les documents suivants :

- *passport ou carte d'identité*
- *permis de séjour*

Nous vous remettons :

- ❖ *Votre permis de séjour*

Lorsque vous êtes locataire d'un compteur d'électricité ou de gaz, les Services Techniques doivent également être informés, rue Agassiz 4, Tél. 032 942 44 56.

Lorsque vous êtes propriétaire d'un véhicule, nous vous prions de vous annoncer auprès de l'Office de la circulation routière du canton de Berne, rue de la Gare 3, 2710 Tavannes, Tél. 032 481 27 28

**QUELQUES PISTES POUR FACILITER VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES
VOUS ETES DE NATIONALITE ETRANGERE**

***Changement de domicile
(si vous habitez déjà la commune)***

Délai légal pour accomplir vos formalités de changement de domicile :

- **8 jours**

Vous devez nous fournir les documents suivants :

- ***les permis de séjour de tous les membres de la famille***

Lorsque vous êtes locataire d'un compteur d'électricité ou de gaz, les Services Techniques doivent également être informés, rue Agassiz 4, Tél. 032 942 44 56

Lorsque vous êtes propriétaire d'un véhicule, nous vous prions de vous annoncer auprès de l'Office de la circulation routière du canton de Berne, rue de la Gare 3, 2710 Tavannes, Tél. 032 481 27 28

Changement d'état civil

Les changements d'état civil intervenus dans votre famille, tels que :

- ***naissance***
- ***mariage***
- ***séparation***
- ***divorce***
- ***décès***

doivent être annoncés auprès du contrôle des habitants, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, Tél. 032 942 44 72

Renouvellement du permis de séjour

Veillez nous apporter l'avis de fin de validité, votre permis de séjour ainsi que votre passeport valable.

Départ de Saint-Imier

Avant votre départ effectif de la commune, vous devez vous présenter en nos bureaux en possession des documents suivants :

- ***Permis de séjour de tous les membres de la famille***

Lorsque vous êtes locataire d'un compteur d'électricité ou de gaz, les Services Techniques doivent également être informés, rue Agassiz 4, Tél. 032 942 44 56

Lorsque vous êtes propriétaire d'un véhicule, nous vous prions de vous annoncer auprès de l'Office de la circulation routière du canton de Berne, rue de la Gare 3, 2710 Tavannes, Tél. 032 481 27 28